



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Résultats d'une campagne de sensibilisation sur la vente d'alcool à des mineurs

Achats-tests à Neuchâtel : 57% de ventes illégales

Entre novembre et décembre 2012, la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec ses partenaires, a effectué une campagne de sensibilisation sur la vente et la remise de boissons alcooliques aux mineurs. Avec 57% de ventes illégales, les résultats démontrent qu'un vaste travail reste à faire au niveau de la protection de la jeunesse.

Qu'est-ce qu'un achat-test ? L'action consiste à envoyer des jeunes âgés de 13 ans et demi à 15 ans et demi dans les lieux vendant de l'alcool avec pour mission d'acheter de la bière ou du vin et de vérifier la réaction des vendeurs ou des serveurs. :

- En cas de non-remise d'alcool, le vendeur est félicité ;
- En cas de vente d'alcool, le vendeur est rendu attentif au fait qu'il n'a pas respecté la loi.

Une série d'achats-tests a été réalisée entre le 7 novembre et le 22 décembre 2012 auprès d'un quart des enseignes qui disposent d'une patente pour la vente d'alcool sur le territoire communal.

Un groupe de pilotage composé du CID, du Centre de loisirs, de la Fondation Neuchâtel Addictions, de GastroNeuchâtel, de la Police du commerce, de la Régie fédérale des alcools et de la Ville de Neuchâtel a mandaté la Croix-Bleue Romande afin d'élaborer un concept d'achats-tests.

L'objectif poursuivi par cette campagne était, pour protéger la jeunesse, de sensibiliser le personnel de vente au travers d'une démarche constructive et de pouvoir définir le pourcentage des ventes illégales.

Près d'un quart des détenteurs de patentes (restaurants, snacks, bars, buvettes, salons de jeu, kiosques, détaillants et supermarchés) ont été testés. Il s'avère que plus de la moitié (57%) ont vendu de l'alcool à des mineurs.

Selon les chiffres de la Régie fédérale des alcools, la moyenne suisse de la vente d'alcool à des mineurs se situe à 30,4% pour l'année 2011.

Les résultats de la Ville de Neuchâtel se trouvent largement au-dessus de la moyenne nationale et ceci malgré les courriers adressés aux détenteurs de patentes en octobre 2012, les informant en toute transparence, de cette action destinée à protéger la jeunesse.

Fort de ce constat la Ville de Neuchâtel, accompagnée de ses partenaires, souhaite organiser une nouvelle campagne d'achats-tests dans le courant de l'année 2013.

Neuchâtel, le 6 février 2013

Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires :

Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur de la sécurité, tél. 032 717 72 20

Nancy Kaenel Rossel, chargée de projet, tél. 032 722 26 60